

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 407

présenté par

Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale),
M. Christophe et Mme Magnier

ARTICLE 10 DUODECIÉS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 10 duodeciés, introduit au Sénat, qui institue une contribution sur les produits alimentaires transformés contenant des sucres ajoutés.